Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Caen Basse-Normandie
Le 4 décembre 2014, je vote

A quoi sert la CPE ?

*La CPE est compétente en matière de « décisions individuelles » pour les **BIATSS** en fonction dans les établissements d'enseignement supérieur – personnels ITRF, de santé et de service social, de l'AENES et des bibliothèques – en particulier pour les opérations de gestion suivantes :*

- *titularisation ;*
- *déroulement de carrière – inscription sur liste d'aptitude, avancement de grade, réductions d'ancienneté pour l'avancement d'échelon ;*
- *détachements ;*
- *recours en matière de mobilité…*

Les CPE en formation pré-CAP préparent les travaux des commissions administratives paritaires nationales (CAPN filière ITRF, filière BIB) et commissions administratives paritaires académiques (CAPA filière AENES, catégorie C filière ITRF).

Le morcellement en collèges électoraux est important : neuf collèges, soit un par catégorie A, B et C pour chacun des 3 groupes : groupe 1 – *personnels de santé et ITRF,* groupe 2 – *filière AENES,* groupe 3 – *personnels des bibliothèques*…. Le fonctionnement est complexe : par exemple, les élus de catégorie A d'un groupe donné sont consultés sur toutes les questions ; les élus de catégorie C ne le sont que pour leur catégorie.

Ce mode de gestion présente des risques, à la fois de diversité de gestion des carrières trop dépendante du chef d'établissement et d'affaiblissement du rôle des CAP statutaires nationales et/ou académiques (notamment par la multiplication d'établissements de poids et d'effectifs variables, quelquefois faibles).

Que revendique le SGEN-CFDT ?

L'absence de barèmes pour certaines filières au niveau local comme au niveau national, la variabilité des règles et critères pratiqués selon les établissements, accroissent encore les risques de disparité dans l'égalité de traitement entre les agents.

Le SGEN-CFDT, attaché depuis toujours à des règles justes et équitables, revendique en matière d'avancement de carrière la mise au point de barèmes au sein de l'établissement (voir au verso).

Les candidats présentés par le SGEN-CFDT prennent l'engagement de défendre les droits de tous les personnels sans exclusive.

1er groupe

Catégorie A

LEBOULLENGER CLAIRE, IGE, SCD
BAZIN PHILIPPE, IGR, UFR Sciences LCS
BEAUCHAMP CECILE, IGE, Presses Universitaires de Caen
LAURENT PIERRE, IGE, CERReV

Catégorie B

PEROTEAU CATHERINE, TECH, DIL campus Santé
DUPONT DOMINIQUE, TECH, Carré International
LE GLOAN CELINE, TECH, SCD
COTELLE MICHEL, TECH, UFR Histoire

3ème groupe

Catégorie A

LEFEBVRE PASCALE, Conservateur, CRFCB MédiaNormandie
KORTCHINSKY ELSA, Bibliothécaire, SCD BU Santé

Catégorie B

HOLVAS SANDRINE, BIBAS, SCD BU Sciences-STAPS
SIZARET THOMAS, BIBAS, SCD BU Sciences-STAPS
BRIER JEAN-BAPTISTE, BIBAS, SCD BU Sciences-STAPS
DESCHREVEL EMMANUEL, BIBAS, SCD BU Santé

Quelles sont les positions du SGEN-CFDT en matière d'avancement ?

Nous regrettons que la proposition de participer à un groupe de travail sur les barèmes dans la filière ITRF faite par la DRH ait été rejetée par les élus du « syndicat majoritaire » dans cette filière.

Il nous semble en effet indispensable de disposer d'un outil d'aide à la décision afin de départager les dossiers de la manière la plus objective et transparente possible.

Nous continuerons à revendiquer la mise au point de barèmes pour *les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement sur les principes suivants :*

- prise en compte du déroulement de carrière : ancienneté selon des modalités adaptées à la question à traiter (ancienneté de services, de corps, de grade, y compris blocages de fin de grade). Le barème adopté doit éviter les effets de redondance et de cumul ;
- prise en compte du parcours professionnel, des missions du poste, de l'activité ; avec examen de la cohérence rapport activités / rapport d'aptitude / environnement professionnel / formation initiale et continue ;
- pondération par sous-ensemble de critères et pondération d'ensemble.

En pratique, faute de barème national ou local, les élus CPE observeront ces critères selon trois angles :

- les missions du poste : activité, environnement professionnel… ;
- la comparaison des éléments d'activité aux missions du poste ;
- la comparaison des parcours entre promouvables.

Équilibre entre critères

Liste d'aptitude (rappelons que l'inscription sur LA est statutairement assimilable à un recrutement). Le poids attribué aux critères de déroulement de carrière doit rester majoritaire, pour une certaine régularité de carrière pour tous, mais avec une variabilité selon la catégorie.

Tableau d'avancement de grade. Dès lors que le dossier est recevable en CAPA ou en CAPN et que l'Administration ne s'oppose pas à l'avancement sur tel ou tel dossier, le poids des critères de déroulement de carrière doit être prépondérant.

L'atout SGEN-CFDT

La section SGEN-CFDT de l'UCBN a présenté des candidats en CAP comme en CPE à plusieurs reprises ces dernières années. Certains ont été élus. Cette expérience et cette bonne connaissance du fonctionnement des CAP leur permettent d'être efficaces, sachant que les classements votés en CPE ne peuvent être modifiés en CAP, l'administration s'y refusant.

Le nombre de possibilités académiques et nationales est dans tous les cas contingenté et très faible. Les classements ont donc une grande importance dans les carrières. Nous voulons à la fois garantir l'équité et l'efficacité.

Le SGEN-CFDT, un syndicat général et confédéré :

- Le SGEN-CFDT : c'est une organisation "générale", regroupant dans les ministères de l'éducation nationale, de la recherche publique et de la jeunesse et des sports…, les personnels de tous statuts, de toutes catégories, titulaires et non-titulaires. Le SGEN, c'est la CFDT dans l'Éducation nationale.
- La CFDT : être confédéré, c'est inscrire sa spécificité professionnelle dans des solidarités sociales plus larges. C'est pourquoi la confédération réunit les syndicats qui ont choisi de participer par souci d'efficacité et de solidarité à un ensemble plus vaste, à couverture nationale et interprofessionnelle.

Le 4 décembre 2014, votez pour les listes SGEN-CFDT